

AVIS DE PROMULGATION

Le 4 juillet 2017, le conseil de la ville de Québec a adopté le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2017 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou et du Règlement 4387 relatif au programme pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2557*, décrétant un emprunt de 1 600 000 \$.

Le 5 juillet 2017, le conseil de la ville de Québec a adopté :

- le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2541*, décrétant un emprunt de 3 651 050 \$;
- le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2544*, décrétant un emprunt de 6 565 000 \$.

Le 5 juillet 2017, le conseil d'agglomération de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2017 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1136*, décrétant un emprunt de 800 000 \$.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 août 2017 et ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau et ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante :
www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique.

Québec, le 8 août 2017

L'assistant-greffier de la Ville,

Julien Lefrançois, avocat